Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260303-D_2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOPHE DE VALAINS

Le 03 mars 2026 à 18 heures 39, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA.
Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le Maire, le 25 février 2026, convocation publiée le 25 février 2026.

Étaient présents : 11 – COLLIN Yves, COURSIN Eddy, FRIGOULT Valérie, GARAVAGLIA Michelle, JOURDAN Karine, MARCHAND Catherine, MARTIN Serge, SOTO Karine, THOMAS Sylvain, BEAUGENDRE Laurence, Aurore LACHUER formant l'ensemble des membres en exercice.
Excusé : 0
Absentes : 0
Procuration : 0

Monsieur THOMAS Sylvain est nommé **secrétaire de séance**.

Formation PREMICOL

Délibération 2026 – 06

Entendu l'exposé de la proposition d'intervention PREMICOL Printemps 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas valider le devis.

Le secrétaire de séance, M. Sylvain THOMAS

Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA

Mairie de St-CHRISTOPHE de Valains
Ille-et-Vilaine

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte-tenu
De la transmission en Préfecture le 12 mars 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.